

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 18 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DVD 128 Délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Sèvres Babylone (7^{ème}). Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.1411-1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 19 novembre 2013 par la "Commission Consultative des Services Publics Locaux", en application de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation établi au titre de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande d'approuver le principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Sèvres Babylone (7^{ème}), pour une durée de 10 ans, de l'autoriser à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation ;

Vu l'avis du conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 2 décembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Le principe de délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Sèvres Babylone (7^{ème}), pour une durée de 10 ans est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.